

Rapport n°12

Accunsentu per una suvvenzione à l'associu Scola Corsa Bastia è à l'associu Scola Corsa – A Federazione

Approbation d'une subvention versée à l'association Scola Corsa Bastia et à l'association Scola Corsa – A Federazione

Il est rappelé que par :

- délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2021, la commune a fait le choix de participer aux frais de scolarité des élèves de l'école immersive Scola corsa Bastia ;
- courrier en date du 10 août 2023, M. le préfet de Haute Corse a sollicité le retrait de la délibération du 20 juillet 2023 portant approbation du forfait communal au profit de l'association Scola Corsa au motif qu'il s'agit d'une école immersive hors contrat.
- **L'octroi d'une subvention à l'association SCOLA CORSA A FEDERAZIONE**

L'association « Scola Corsa – A Federazione » est dédiée à la défense et à la promotion du patrimoine culturel corse à travers diverses actions et initiatives éducatives.

Son objet principal est de garantir la promotion et la transmission de la langue corse notamment dans un contexte immersif en favorisant la création d'associations locales, membre de A Federazione.

L'association « Scola Corsa – A Federazione » développe également des activités de recherche, d'édition ainsi que toute activité jugée nécessaire à la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son projet, l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE a sollicité la Ville de Bastia afin que lui soit allouée une subvention de 25.000 € au titre de ses activités générales.

- **L'octroi d'une subvention à l'association SCOLA CORSA BASTIA**

L'association « Scola Corsa – A Federazione », fédère l'ensemble des associations locales Scola Corsa créées pour développer les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de son objet social. Le réseau des associations Scola Corsa est formalisé par la signature d'une convention bilatérale entre « Scola Corsa – A Federazione » et chacune des associations locales.

Scola Corsa Bastia sollicite donc le versement d'une subvention de 26.000 € pour la mise en place de son programme d'activités, d'évènements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire.

En raison de l'intérêt culturel du projet porté par SCOLA CORSA A FEDERAZIONE et par SCOLA CORSA BASTIA, en adéquation avec les objectifs de la politique linguistique et culturelle de la commune, il est proposé de leur verser les subventions sollicitées à l'appui d'un projet de conventionnement triennal ayant pour objet le soutien des projets de promotion de la langue et de la culture corses. La convention définira l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation des dites subventions.

A noter que la subvention a également pour objet la mise à disposition renouvelable par tacite reconduction du 1er étage de l'école primaire CHARPAK, sur la cour et le réfectoire. Cette subvention en nature est évaluée à 17.500 € par an et sera valorisée dans les comptes de l'association. Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans le projet de convention joint en annexe.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 25.000 € pour l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE au titre de l'année 2024.
- D'autoriser le versement d'une subvention de 26.000 € pour l'association SCOLA CORSA BASTIA au titre de l'année 2024.
- De préciser que les crédits sont inscrits au BP 2024 chapitre 65.
- D'approuver la convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa FEDERAZIONE.
- D'approuver la convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa BASTIA.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.